



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENGHIEN-LES-BAINS

--- oOo ---

## Séance du 25 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice:		33
Date de convocation	:	19/11/2021
Fin du Conseil	:	21H27

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Philippe SUEUR, Maire, Sophie MERCHAT, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Grégoire PENAVAIRE (arrivé à 19h13 avant toute délibération), Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoints au Maire, Yaël SOUSSAN, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Laurent GUEDJ, Linda LAVOIX, Samuel ELONG NDAME, Laurence ROBBE, Eric BASSOT, Dominique RIPOLL, Gisela BRARD, Pathé SEGNANE, Aurélie MARTINEZ, Maxime DURIER, Véronique DURK, Clément MOUSSY, Pauline BIDAUD, David BUFFAULT, Anne-Estelle LHOTE, Sophie MALEY, Conseillers municipaux

### **ÉTAIENT REPRESENTÉS :**

Marc ANTAO - pouvoir à Benjamin CHKROUN  
Sylvie NOACHOVITCH - pouvoir à Monsieur le Maire  
Patrice MANFREDI - pouvoir à Grégoire PENAVAIRE  
Albert KALADJIAN - pouvoir à Pathe SEGNANE  
Roland MANGERET - pouvoir à Laurent GUEDJ  
Mélodie DUQUENOY-DARTIS - pouvoir à Clément MOUSSY  
Dominique CHARLET - pouvoir à Anne-Estelle LHOTE

**ÉTAIT ABSENT-EXCUSE :** Paul AÏSS

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Véronique DURK

oooooooooooooooooooo

### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2021 est adopté à **L'UNANIMITE.**

### **Décisions du Maire**

Par la délibération n°2020-01-06 du 25 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il est présenté ci-dessous au Conseil municipal les décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

Les décisions du Maire sont consultables auprès de la direction générale.

<b>DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE</b>			
<b>2021-213</b>	10/09/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Soundinitiative pour une performance « Constella (c) tions » le 22 septembre 2021, dans le cadre de la présentation de la saison 2021- 2022 du Centre des arts	2000, 00 TTC
<b>2021-214</b>	10/09/2021	Convention de partenariat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'Association Cultures du coeur Val d'Oise autour de la programmation artistique de la saison 2021-2022	Gratuit
<b>2021-216</b>	15/09/2021	Convention entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et L'Association Le Cercle Universitaire et ses ateliers d'écriture, pour la mise à disposition de salle (salle d'étude) les mardis 21 septembre, 05 octobre, 09 novembre et 07 décembre 2021 de 18h à 20h30	gratuit
<b>2021-217</b>	15/09/2021	Convention de résidence de création collective entre la Ville d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Julien Gaillac pour le projet « City to City » avec le réseau des villes créatives de l'UNESCO. Saison 2021-2022 du Cda	2 000 € TTC
<b>2021-218</b>	15/09/2021	Convention de mise à disposition de moyens entre la Ville d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Baptiste Lavigne dans le cadre du NumericLab	gratuit
<b>2021-219</b>	15/09/2021	Convention de mise à disposition de moyens entre la Ville d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Paul Lossent dans le cadre du NumericLab	gratuit
<b>2021-220</b>	15/09/2021	Convention de mise à disposition de moyens entre la Ville d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Josselin Gerval dans le cadre du NumericLab	gratuit
<b>2021-223</b>	17/09/2021	Contrat de prestation pour l'enseignement de danse HIP-HOP	7 920 € TTC
<b>2021-226</b>	20/09/2021	Demande de subvention auprès de l'Etat pour la médiathèque catégorie bâtiment et équipement	

<b>2021-234</b>	28/09/2021	Contrat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour sa médiathèque et Monsieur Bruno MAGRET pour l'organisation d'« ateliers-philo » en direction du jeune public (10h30/12h30) et du public adolescent (15h00/16h30), les 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2021, 15 janvier, 12 février, 12 mars, 16 avril et 21 mai 2022, et de « cafés philo » en direction du public adulte (15h00/17h00) les 30 octobre, 27 novembre et 18 décembre 2021, 29 janvier, 26 février, 26 mars, 30 avril et 28 mai 2022 , dans le cadre des animations de la médiathèque	4400,00 € TTC
<b>2021-235</b>	28/09/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Anteprema pour le concert de Dhafer Youssef « Sounds of Mirrors » le 8 octobre 2021, dans le cadre de la saison 2021- 2022 du Centre des arts	12 660,00 €
<b>2021-241</b>	29/09/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Enghien Bridge Club» pour la mise à disposition du 1er étage de la salle du 55, rue Kellermann 95210 Saint-Gratien pour l'association Enghien Bridge Club	
<b>2021-242</b>	29/09/2021	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «L'échiquier du lac» pour la mise à disposition du 1er étage de la salle du 55, rue Kellermann 95210 Saint-Gratien	
<b>2021-243</b>	30/09/2021	Convention de partenariat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'AFC, dans le cadre de l'accueil d'un colloque des chefs-opérateurs le 05 octobre 2021 au Cda	6148,30 € TTC
<b>2021-250</b>	12/10/2021	Contrat entre la Ville d'Enghien-les-Bains pour sa médiathèque et Monsieur Alain BERGALA pour l'organisation de rencontres/débats autour du cinéma (ciné-clubs), les 23 novembre, 07 décembre 2021, 11 janvier, 15 février, 08 mars, 19 avril, 24 mai et juin 2022, dans le cadre des animations de la médiathèque	2 640,00 €
<b>2021-255</b>	15/10/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Ki Productions pour le spectacle « Ecoute / Expansion » le 19 octobre 2021, dans le cadre de la saison 2021- 2022	5726,7 € TTC
<b>2021-258</b>	15/10/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et la Fondation Royaumont pour le concert « La fontaine en musique » le 26 octobre 2021, et d'un atelier artistique à destination des élèves de l'EDMD dans le cadre de la saison 2021- 2022e cession avec la Fondation Royaumont	6424, 00 TTC
<b>2021-259</b>	15/10/2021	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'association MSTW Music pour le Music Corner de « Balm » le 28 octobre 2021, dans le cadre de la saison 2021- 2022	679,34 €

<b>2021-266</b>	19/10/2021	Concours d'orthographe avec Jean CHALVIN le 4/12/2021	650 € TTC
<b>DIRECTION ACTION EDUCATIVE</b>			
<b>2021-212</b>	09/09/2021	Convention avec l'Union des Commerçants concernant le projet « Lauréats 2021 »	5 200,00 €
<b>2021-215</b>	13/09/2021	Convention avec l'association « Rotary Club d'Enghien-Montmorency » concernant l'événement « journée Handivoile 2021 » - samedi 18 septembre 2021	Gratuit
<b>2021-227</b>	21/09/2021	Partenariat avec l'association culturelle François Villon dans le cadre des activités des ALSH durant les activités extrascolaires – Atelier marionnettes et Spectacle de marionnettes	gratuit
<b>2021-230</b>	23/09/2021	Convention avec le COLLEGE NOTRE DAME PROVIDENCE concernant le projet « Intervention Stage de Troisième » année scolaire 2021-2022	gratuit
<b>2021-232</b>	27/09/2021	Convention avec l'IFAC Val d'Oise concernant la mise à disposition de salles pour une session de formation d'approfondissement B.A.F.A. « Handicap »	gratuit
<b>2021-233</b>	28/09/2021	Convention avec LE COLLEGE GEORGES POMPIDOU concernant le projet « Intervention Stage de Troisième » année scolaire 2021-2022	gratuit
<b>2021-236</b>	28/09/2021	Contrat de prestation avec la société MAHEL LE MAGICIEN pour une représentation « spectacle de magie », le Mercredi 24 Novembre 2021	550 € TTC
<b>2021-239</b>	29/09/2021	Convention avec l'association « la ligue de l'enseignement » pour la mise en place du programme Lire et Faire lire à compter du 5 octobre 2021 pour une durée d'un an	1000,00 € TTC
<b>2021-245</b>	05/10/2021	Convention de mise à disposition de locaux pour l'Association Autonome des Parents d'Elèves (AAPE) d'Enghien-les-Bains	gratuit
<b>2021-247</b>	07/10/2021	Partenariat avec Music Partners pour la soirée des lauréats 2021	480,00 €
<b>2021-248</b>	08/10/2021	Convention de partenariat avec WORLD BECOMES DIGITAL – projet Sport Connected	1 200 € ttc
<b>2021-249</b>	11/10/2021	Convention de prestation avec la société CIE THEATRE DE LA LUNE pour une représentation « Le roi qui voulait se marier », le Vendredi 05 Novembre 2021	527,50 €
<b>2021-252</b>	13/10/2021	Contrat de prestation de la société « 101 sécurité » pour la sécurité le samedi 16 octobre 2021	399,36 € TTC

<b>2021-254</b>	14/10/2021	Convention avec la société PRO'LOGIC - Structures gonflables pour La Grande Journée du Tout-Petit	630, 00 TTC
<b>2021-256</b>	15/10/2021	Contrat de prestation de la société « Humanima Bien être» pour la session de Yoga pour femmes enceintes, le samedi 16 octobre 2021	508,50 TTC
<b>2021-257</b>	15/10/2021	Contrat de prestation de « La Ferme de Tiligolo » pour une représentation le samedi 16 octobre 2021	1 479,77 TTC
<b>2021-262</b>	19/10/2021	Convention avec le CCFV concernant les ateliers Yoga pour les 3 accueils de loisirs le mercredi	1 650,00 €
<b>2021-263</b>	19/10/2021	Convention avec 101 Sécurité - Fantasy Gaming	698,88 TTC
<b>2021-264</b>	19/10/2021	Convention avec Volt Events - Fantasy Gaming	2109,96 TTC
<b>2021-265</b>	19/10/2021	Convention avec le CCFV Atelier artistique - vacances automne ALSH	gratuit
<b>2021-267</b>	19/10/2021	Mise à disposition d'un intervenant "breakdance" pour activités Espace Jeunesse le 28/10	189,60 €
<b>FINANCIER</b>			
<b>2021-222</b>	15/09/2021	Fermeture de la régie d'avances RA 240-86 pour le paiement des menues dépenses afférentes aux activités des services techniques de la ville	
<b>2021-224</b>	17/09/2021	Fermeture de la régie d'avances RA 240-82 et du compte de dépôt de fonds pour le paiement des dépenses d'administration générale	
<b>2021-225</b>	17/09/2021	Fermeture de la régie d'avances RA 240-87 et du compte de dépôt de fonds pour le paiement des dépenses liées aux activités de la médiathèque	
<b>HYGIENE ET SECURITE</b>			
<b>2021-251</b>	13/10/2021	Convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention avec le centre de gestion pour des missions de veille réglementaire, visites techniques spécifiques, analyses juridiques...	Coût maximum annuel en fonction des besoins pour 30 jours: 14 931 €
<b>MARCHES PUBLICS</b>			
<b>2021-209</b>	06/09/2021	Signature de l'avenant n°1 au marché 95 210 89 ST-19-039 ayant pour objet l'exécution de prestations de travaux de signalisation horizontale sur le territoire de la commune	Montant maxi annuel augmenté de 15%
<b>2021-228</b>	21/09/2021	Signature de l'accord-cadre 95210-89 ST 21-012 ayant pour objet les travaux d'entretien de réparation et d'aménagement de la voirie communale	mini annuel 300 000 € HT maxi 5 345 000 € pour les 3 années

<b>2021-240</b>	29/09/2021	Signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°95 210 89 ST 20-019 ayant pour objet la maintenance et les réparations des ascenseurs et monte-charge des bâtiments communaux: ajout d'une ligne optionnelle au BPU pour la fourniture de cartes SIM, l'abonnement et les communications téléphoniques	prix: 1 200 € HT pour 10 appareils
<b>2021-253</b>	13/10/2021	Signature de l'accord-cadre mono-attributaire n° 21-004 portant sur les fournitures de matériels et de petits équipements électriques	sans montant minimum annuel montant maximum annuel: 105 000 € HT
<b>NOUVELLES SOLIDARITES</b>			
<b>2021-210</b>	08/09/2021	Convention de mise à disposition - Cours en plein air au Parc Ste Jeanne	Gratuit
<b>2021-211</b>	08/09/2021	Convention de partenariat entre le Centre Culturel François Villon et le Parc Sainte Jeanne pour des cours d'Arts plastiques	Gratuit
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>			
<b>2021-231</b>	23/09/2021	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un local à usage professionnel sis 32 rue du Général de Gaulle à ENGHIEEN-LES-BAINS - lot 65, au profit de Madame YOUNGA DENIA CHERRAZ	700, 00 HC/HT
<b>2021-237</b>	28/09/2021	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un local commercial sis 55 rue du Général de Gaulle (gauche) à ENGHIEEN-LES-BAINS (Val d'Oise), au profit de la société dénommée « LA CABANE DE LEON»	980 HC/HT/mois
<b>2021-238</b>	28/09/2021	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un local commercial sis 55 bis rue du Général de Gaulle à ENGHIEEN-LES-BAINS (Val d'Oise), au profit de la société dénommée « LA CABANE DE LEON»	890 HC/HT/mois
<b>2021-244</b>	01/10/2021	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un logement sis 18 avenue de Ceinture 1 <sup>er</sup> étage porte droite à Enghien-les-Bains, au profit de Madame Fabiola VALLET	482 € HC
<b>2021-246</b>	06/10/2021	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un appartement au 2 <sup>ème</sup> étage porte droite sis 26 bis rue Pasteur à Enghien-les-Bains, au profit de Madame Santa KABONGO	364 € HC

oooooooooooo

## **I- ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission volontaire**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**Article 1 : PREND ACTE** de la démission de Madame Sandra PHILIPPE prenant effet à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2021 dans son mandat de conseiller municipal.

**Article 2 : PREND ACTE** de l'installation de Monsieur David BUFFAULT, suivant de la liste « ENGHIE EN TRANSITION » dans son mandat de conseiller municipal.

**Article 3 : ADOPTE** le nouveau tableau du Conseil municipal tel que présenté en annexe.

### **2. Modification de la composition des commissions municipales permanentes suite à la démission de Madame Sandra PHILIPPE**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**Article 1 : DESIGNE** Monsieur David BUFFAULT issu de la liste majoritaire « ENGHIE EN TRANSITION » pour remplacer Madame Sandra PHILIPPE au sein des commissions municipales permanentes.

**Article 2 : MODIFIE** la composition des commissions municipales permanentes comme suit :

#### **Commission finances, patrimoine, travaux :**

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| - Marc ANTAO              | - Maxime DURIER      |
| - Sophie MERCHAT          | - Aurélie MARTINEZ   |
| - Benjamin CHKROUN        | - Clément MOUSSY     |
| - Grégoire PENAIRE        | - David BUFFAULT     |
| - Georges JOLY            | - Dominique CHARLET  |
| - Marie-Christine FAUVEAU | - Anne-Estelle LHOTE |
| - Samuel ELONG NDAME      | - Sophie MALEY       |

#### **Commission culture, évènementiel, vie associative et jumelage :**

- |                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| - Patrice MANFREDI         | - Véronique DURK     |
| - Grégoire PENAIRE         | - Pauline BIDAUD     |
| - Sophie MERCHAT           | - Albert KALADJIAN   |
| - Julia DELESCHAUD-RENAULT | - David BUFFAULT     |
| - Laurence ROBBE           | - Dominique CHARLET  |
| - Linda LAVOIX             | - Anne Estelle LHOTE |
| - Roland MANGERET          | - Sophie MALEY       |

#### **Commission tourisme, thermalisme et économie :**

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| - Sylvie NOACHOVITCH      | - Roland MANGERET    |
| - Benjamin CHKROUN        | - Aurélie MARTINEZ   |
| - Patrice MANFREDI        | - David BUFFAULT     |
| - Marie-Christine FAUVEAU | - Dominique CHARLET  |
| - Laurent GUEDJ           | - Anne-Estelle LHOTE |
| - Dominique RIPOLL        | - Sophie MALEY       |
| - Albert KALADJIAN        |                      |

### **Commission développement durable et grands projets :**

- Marc ANTAO
- Sylvie NOACHOVITCH
- Georges JOLY
- Laurent GUEDJ
- Paul AÏSS
- Maxime DURIER
- Samuel ELONG NDAME
- Linda LAVOIX
- Gisela BRARD
- David BUFFAULT
- Dominique CHARLET
- Anne-Estelle LHOTE
- Sophie MALEY

### **Commission éducation, enfance et petite enfance :**

- Véronique FERIEN
- Julia DELESCHAUD-RENAULT
- Yaël SOUSSAN
- Gisela BRARD
- Eric BASSOT
- Pathé SEGNANE
- Mélodie DUQUENOY-DARTIS
- Pauline BIDAUD
- Paul AÏSS
- David BUFFAULT
- Dominique CHARLET
- Anne-Estelle LHOTE
- Sophie MALEY

### **Commission jeunesse, sports et santé:**

- Véronique FERIEN
- Eric BASSOT
- Yaël SOUSSAN
- Laurence ROBBE
- Pathé SEGNANE
- Mélodie DUQUENOY-DARTIS
- Véronique DURK
- Clément MOUSSY
- Dominique RIPOLL
- David BUFFAULT
- Dominique CHARLET
- Anne-Estelle LHOTE
- Sophie MALEY

### **3. Mise à jour du tableau des effectifs**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*  
***Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,***

#### **DECIDE :**

#### **De créer :**

- 1 poste de technicien territorial à temps complet
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet

### **4. Recensement rénové de la population : recrutement de cinq agents recenseurs**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*  
***Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,***

**FIXE :** comme suit la rémunération de l'équipe chargée des opérations de recensement pour l'année 2022 :

- 650 euros au coordonnateur communal pour l'ensemble de ses missions exposées ci-dessous :
  - o *mettre en place l'organisation dans la commune suivant les préconisations du manuel à l'usage de la commune ;*
  - o *mettre en place la logistique ;*
  - o *organiser la campagne locale de communication ;*
  - o *organiser la formation des agents recenseurs ;*



- assurer la formation de l'équipe communale le cas échéant ;
  - assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.
- 810 euros à chaque agent recenseur (4 agents) et correspondant à :
- deux demi-journées de formation ;
  - la tournée de reconnaissance ;
  - la totalité des opérations de collecte et son suivi jusqu'à la fin des opérations.

**DIT** : que si le travail de l'agent recenseur ne devait pas être exécuté en totalité pour quelque cause que ce soit, ce dernier sera rémunéré au prorata du nombre de logements recensés.

**PREND ACTE** : que les membres de l'équipe communale chargée des opérations de recensement seront désignés par arrêtés municipaux.

**PREND ACTE** : que l'INSEE versera à la ville une dotation forfaitaire de 2 133 €.

**DIT** : que les crédits et recettes seront inscrits au budget communal aux chapitres et articles concernés.

### **III- AFFAIRES FINANCIERES**

#### **5. Décision modificative n°2 au budget ville 2021**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : de prendre une décision modificative n°2 au budget ville pour l'exercice 2021.

**PREND ACTE** : que la décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement : **489 300.00 €**

**PRECISE** : que la présente décision modificative n°2 vaut modification immédiate au budget 2021 et sera annexée à la présente délibération.

#### **6. Rapport du délégataire sur l'exploitation du Casino, des Thermes et du grand hôtel pour l'exercice 2019-2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**PREND ACTE** : du rapport présenté par la société « Société Touristique et Thermale d'Enghien, filiale du Groupe Lucien Barrière », délégataire chargé de l'exploitation du Casino, des Thermes et du grand Hôtel pour l'exercice 2019-2020

#### **7. Rapport du délégataire sur l'exploitation du marché forain pour l'exercice 2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**PREND ACTE** : avec réserves du rapport présenté par la société « Lombard et Guérin », délégataire chargé de l'exploitation du marché forain pour l'exercice 2020

#### **8. Rapport du délégataire sur l'exploitation de la Maison de la Petite Enfance pour l'exercice 2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**PREND ACTE** : du rapport présenté par la société « Les Petits Chaperons Rouges », délégataire chargé de l'exploitation de la Maison de la Petite Enfance pour l'exercice 2020

**9. Approbation du rapport n°7 de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 12 octobre 2021**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**APPROUVE** le rapport de la CLETC n°7 du 12 octobre 2021 de la communauté d'agglomération Plaine Vallée.

**10. Attribution des Bourses Initiatives Jeunes « Prix d'encouragement » - 4<sup>ème</sup> trimestre 2021**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : d'accorder une bourse « Prix d'encouragement » d'un montant individuel de 300 € à deux jeunes sportifs mis à l'honneur, pour un montant total de 600 €.

**DIT** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits sur l'article budgétaire 422-6714.

**11. Attribution des Bourses Initiatives Jeunes « gratifiantes : jeunes talents » - 4<sup>ème</sup> trimestre 2021**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : d'accorder deux bourses « jeunes talents » d'un montant individuel de 300 €, soit un total de 600 €.

**DIT** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits sur l'article budgétaire 422-6714.

**III- AFFAIRES EDUCATION, ENFANCE ET PETITE ENFANCE**

**12. Modification du règlement intérieur – clause de « non-respect des réservations »**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**AUTORISE** : la modification du règlement intérieur, intégrant une clause prévoyant :

- Le non-respect des réservations à deux reprises : un courrier de rappel sera envoyé aux familles concernées
- Le non-respect des réservations à 3 reprises engendrera la radiation de l'enfant sur l'activité en question.

**PRECISE** que ce document vient compléter le règlement intérieur déjà en vigueur,

#### **IV- AFFAIRES « CULTURE, EVENEMENTIEL, VIE ASSOCIATIVE ET JUMELAGE »**

##### **13. Création d'un tarif pour un fanzine d'exposition – Centre des arts**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**ADOPTE** : le tarif de 2€ pour le fanzine d'exposition

**DIT** : que ces tarifs seront applicables à compter du 25 novembre 2021.

#### **VI-AFFAIRES TECHNIQUES**

##### **14. Acquisition des lots n° 97, 100 et 155 au sein de la copropriété sise 13 place Foch, à Enghien-les-Bains, cadastrée AB 520, auprès de Madame Laure ROSSI et Monsieur Patrick PERONNE, moyennant le prix de TROIS CENT VINGT MILLE EUROS (320 000 €)**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

#### **DECIDE**

**DE CONCLURE** : la promesse et/ou l'acte authentique d'acquisition par la commune d'Enghien-les-Bains des lots n° 97, 100 et 155 au sein de la copropriété sise 13 place Foch, à Enghien-les-Bains, cadastrée AB 520, auprès de Madame Laure ROSSI et Monsieur Patrick PERONNE, moyennant le prix de TROIS CENT VINGT MILLE EUROS (320 000 €)

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire avec faculté de se substituer Monsieur Marc ANTAO ou Madame Sophie MERCHAT ces derniers dûment autorisés aux termes d'arrêtés de délégations de signature respectivement consenties par arrêtés n°2020-032 du 12 juin 2020 et n°2020-033 du 12 juin 2020, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 23 juin 2020, à signer la promesse et/ou l'acte authentique de vente (administratif ou notarié) et tous autres actes et pièces nécessaires à la poursuite de cette acquisition immobilière.

##### **15. Débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**à L'UNANIMITE (quatre abstentions : David BUFFAULT, Anne-Estelle LHOTE, Anne - Estelle LHOTE mandataire du pouvoir de Dominique CHARLET, Sophie MALEY)**

**PREND ACTE** d'un débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

**DIT** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

**DECLARE** que la délibération fera l'objet des modalités d'affichage et de publicité prévues à l'article R.153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme,

**RAPPELLE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera également notifiée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales.

**16. Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local commercial sis 35 rue du Général de Gaulle et 3 rue Robert Schuman à Enghien-les-Bains**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (une abstention : Yaël SOUSSAN)**

**APPROUVE** le cahier des charges de rétrocession du droit au bail situé 35 rue du Général de Gaulle et 3 rue Robert Schuman à Enghien-les-Bains tel qu'annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel à candidatures pour la rétrocession de ce droit au bail commercial.

**17. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre des travaux de voirie avenue de Ceinture au droit du casino et du square Villemessant**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** : une aide du Conseil Régional d'Ile-de-France la plus élevée possible, dans le cadre des travaux de voirie de l'avenue de Ceinture au droit du casino et du square Villemessant,

**SOLLICITE** : la possibilité de démarrer les travaux avant la notification de la subvention par le Conseil Régional d'Ile-de-France,

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier,

**DIT** : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et article concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire**  
**1<sup>er</sup> Vice-président**  
**du Conseil départemental du Val d'Oise**

